



PROCES-VERBAL

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 4 MAI 2023

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
SEANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 4 MAI 2023**

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président par intérim.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81

ETAIENT PRESENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS , M. Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à Mme Corinne CHENET, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI, Mme Anne-Marie METAL ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, Mme Chantal PORTUESE ayant donné pouvoir à Mme Basma BOUCHKARA, Mme Sandra TORRES ayant donné pouvoir à Mme Nathalie BICAIS.

**CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2025.....	4
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE 23 MARS 2023.....	5
CONSTITUTION D'UN BUREAU ELECTORAL.....	5
N° 23/05/001 ELECTION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	6
N° 23/05/002 CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN : NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS.....	15
N° 23/05/003 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	17
MISE A DISPOSITION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	27
N° 23/05/004 DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN AU PRESIDENT ET AU BUREAU	28
N° 23/05/005 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TPM	28
N° 23/05/006 CREATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET	29

*La séance est ouverte à 10 h 30 par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président par
intérim de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

M. GIRAN.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

J'ouvre cette séance en tant que président par intérim et je cède aussitôt la place au doyen d'âge, Monsieur Joseph MINNITI qui va présider cette séance, au moins pendant l'élection du Président, et je l'en remercie.

M. MINNITI. Bonjour, mes chers collègues.

Je déclare ouverte la séance publique du Conseil de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée.

Nous devons toutefois procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner à main levée la benjamine des Conseillers métropolitains, Madame Béatrice VEYRAT-MASSON.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 81

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

La secrétaire de séance est désignée en la personne de Madame Béatrice VEYRAT-MASSON, Elue de la ville de Toulon.

Je vous demande de bien vouloir accueillir Monsieur Guy RAYNAUD de la Commune de Toulon, en tant que nouveau Conseiller métropolitain.

(Applaudissements).

Je demande à Madame VEYRAT-MASSON de procéder à l'appel des membres.

(Il est procédé à l'appel)

M. MINNITI.- Le quorum étant atteint, le Conseil métropolitain peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

M. MINNITI.- Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observations. Il est donc adopté.

(Vote à main levée)

POUR : 81

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE 23 MARS 2023

M. MINNITI.- Conformément à l'article L.5211-10 du code général des Collectivités territoriales, vous avez été informés des décisions prises depuis le 23 mars 2023 dans le cadre des délégations données par notre Conseil au Bureau et au Président. Une note de synthèse de l'ensemble de ces décisions vous a été transmise.

(Vote à main levée)

POUR : 81

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

CONSTITUTION D'UN BUREAU ELECTORAL

M. MINNITI.- Il convient maintenant de constituer le bureau électoral, afin de procéder à l'élection de notre nouveau Président ainsi que des Vice-Présidents.

Je vous propose de composer un bureau électoral avec un Président, deux Assesseurs et deux scrutateurs. Je rappelle que le rôle du Président et des Assesseurs est de veiller au bon déroulement des opérations électorales et que le rôle des Scrutateurs est d'assurer le dépouillement et le décompte des voix.

Qui est candidat pour être Président du Bureau électoral ?

* Candidature de M. BENEVENTI

Qui est candidat pour être Assesseur ?

* Candidatures de M. MORENO et de Mme GROSSO.

Qui est candidat pour être Scrutateur ?

* Candidatures de Mme DIR et de Mme LAPORTE.

Les noms proposés sont les suivants :

- Président du Bureau Electoral : M. BENEVENTI,
- Assesseurs : M. MORENO, Mme GROSSO,
- Scruteurs : Mme DIR, Mme LAPORTE.

Les élus qui le souhaitent peuvent également assister le Bureau.

Il est proposé de se prononcer à main levée sur cette composition du bureau électoral.

(Vote à main levée)

POUR : 81

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Le bureau électoral est constitué à l'unanimité

Je rappelle que ce Bureau sera identique pour l'ensemble des scrutins.

Je demande maintenant à ses membres de rejoindre la table du Bureau de vote au centre de l'hémicycle.

Le Bureau électoral étant installé, nous passons à la première délibération relative à l'élection du Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

N° 23/05/001 ELECTION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MINNITI.- Depuis le 19 avril 2023, la présidence de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est assurée par intérim par le premier Vice-Président, M. Jean-Pierre GIRAN, Maire de Hyères-les-Palmiers.

En vertu de l'article L.2122-7 du Code général des Collectivités territoriales, l'élection du président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité

absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Quelles sont les candidatures ?

Candidat déclaré : Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

Pas d'autre candidature.

Je vous informe que les bulletins de vote et les enveloppes sont disposés sur une table à côté de l'isoloir. Je vous invite à inscrire le nom et le prénom du candidat de votre choix sur le bulletin. Pour que le bulletin soit valide, je vous demande d'écrire le nom et le prénom du candidat de votre choix sans autre signe distinctif, et de veiller en particulier à ne pas avoir deux bulletins collés.

J'invite les élus à se déplacer à l'appel par ordre alphabétique afin de déposer leur enveloppe dans l'urne placée au centre de l'hémicycle et de signer la liste d'émargement.

Les détenteurs d'une procuration sont invités à voter au même moment en leur nom propre, puis au nom de l'élu dont ils portent la procuration. Je vous rappelle que vous ne pouvez détenir qu'une seule procuration par personne et je demande à Madame VEYRAT-MASSON de procéder à l'appel.

Mme VEYRAT-MASSON.- Je vous remercie, Monsieur le Président de séance.

M. MINNITI.- Pardonnez-moi, je ne vous avais pas vu, Monsieur Leroy. Essayons, s'il vous plaît, d'être brefs parce que la journée va être longue.

M. LEROY.- Je voulais juste dire que pour voter pour une personne, je n'ai rien contre toutes les personnes qui sont dans cet hémicycle, c'est le projet qui m'intéresse et j'aimerais savoir s'il va y avoir un changement que va peut-être proposer Monsieur GIRAN, pour plus de transparence dans les grands projets. Par exemple, on n'arrive pas à savoir ce qui se passe autour de Mayol/Pipady, et je pense que ce serait bien si on pouvait avoir des discussions plus ouvertes sur les projets en amont et pas uniquement dévoiler les projets. C'est ma première requête au futur Président.

Ma deuxième requête serait de revoir le plan des transports, parce que l'on a un besoin crucial d'un transport en commun rapide qui relie Hyères à La Seyne, en passant par différents endroits de la Métropole. Je pose cette question au futur Président de réfléchir à changer tout ce qui a été bloqué. Je vous remercie.

M. VIALATTE.- Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler que nous ne sommes pas là dans le cadre d'une campagne électorale. Monsieur avait tout loisir d'interroger Jean-Pierre GIRAN dont tout le monde savait qu'il serait candidat, et s'il est élu, il aura tout loisir de nous dire quel est son programme. Aujourd'hui, nous sommes dans des opérations électorales.

M. MINNITI.- Si Monsieur GIRAN est élu et s'il souhaite vous répondre, il le fera après.

Madame MUSCHOTTI.

Mme MUSCHOTTI.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, c'est une véritable question ; hier, en Conseil municipal, des candidats ont pris la parole, et des élus de l'opposition ont pris la parole en amont du vote, ce qui me semblait plutôt logique dans une démarche.

La seule chose que je voudrais dire – je me suis exprimée longuement hier, donc nul besoin d'y revenir – c'est qu'effectivement nous ne sommes pas dans une campagne électorale puisque la majorité d'hier reste la majorité d'aujourd'hui, il n'y a pas de sujet là-dessus, mais mon collègue de l'opposition a quand même le droit d'exprimer quels sont les enjeux qu'il défend en tant que Conseiller métropolitain.

Pour ma part, je me permets d'utiliser ce temps de parole pour faire un souhait, en tout cas présenter mes aspirations pour la suite, non pas sur un changement de cap politique, je le répète, mais plutôt sur des sujets de forme. J'aimerais, en tant qu'Elue, que nous puissions par la suite, sous votre présidence, puisque vous êtes l'unique candidat, avoir des débats respectueux. Forcément, nous ne serons pas d'accord, et j'ai envie de dire « heureusement que nous ne sommes pas d'accord » et que la démocratie se base justement sur la confrontation d'idées, sur l'échange d'arguments, de contre-arguments, mais toujours dans le respect des Elus que nous sommes, chose qui n'a pas toujours été le cas dans cette enceinte. Je ne reviendrai pas sur les mots parfois accablants qui peuvent circuler à ces micros. J'espère simplement un débat apaisé pour que les habitants de la Métropole puissent s'y retrouver dans nos débats et peut-être retrouver un peu de confiance dans la vie politique et dans les Elus que nous sommes.

M. MINNITI.- Je vous remercie, Madame. Monsieur GIRAN demande la parole.

M. GIRAN.- Simplement pour rassurer, Madame MUSCHOTTI, d'abord, les hommes et les femmes sont différents et leur approche des problèmes est personnelle. Vous évoquez un manque de respect, mais pour avoir assisté à toutes les réunions ici, je pense qu'il n'y a jamais eu manque de respect. Il y a parfois eu l'animation qui sied à un débat démocratique.

Pour le reste, je répondrai à vos interrogations quand je serais Président, puisque je ne suis pas encore Elu, vous l'avez constaté.

M. MINNITI.- Madame BOUCHKARA.

Mme BOUCHKARA.- Mesdames et Messieurs les Elus, je me présente, je suis Basma BOUCHKARA, je suis Elue dans l'opposition à La-Seyne-sur-Mer. Je me permets aujourd'hui, puisque j'ai la procuration de Madame PORTUESE, de vous lire le courrier qu'elle a voulu faire passer à cette Assemblée. Madame PORTUESE est à l'étranger, elle ne pouvait pas être là au Conseil.

Je tenais à vous préciser que ce sont les propos de Madame PORTUESE, et je me permettrai de vous lire ma déclaration par la suite. Je tiens à bien le préciser pour Monsieur GIRAN.

« Je ne peux pas être présente à ce Conseil, j'ai donc demandé à Basma BOUCHKARA de vous lire mon intervention. Il ne m'appartient pas de commenter une décision de justice. Monsieur FALCO souhaite préserver l'unité, c'est louable, mais si ça doit être Monsieur GIRAN comme successeur, cette unité est illusoire.

La politique c'est une action, mais ce sont surtout des valeurs...

(M. VIALATTE interrompt la déclaration de Mme BOUCHKARA – Intervention inaudible – Hors micro)

Mme BOUCHKARA.- Monsieur VIALATTE, je ne vous ai pas coupé quand vous avez pris la parole. Je vous respecte, Monsieur VIALATTE, je me suis présentée, et si vous ne m'écoutez pas, je ne peux rien y faire.

M. MINNITI.- Madame BOUCHKARA, trois minutes, s'il vous plaît, autrement nous n'y arriverons pas. Merci.

Mme BOUCHKARA.- *« Monsieur GIRAN semble être le seul candidat pour cette Présidence de la Métropole. Cependant, d'autres Vice-Présidents ont la légitimité et la compétence pour se présenter à la Présidence de la Métropole. Elue d'Hyères, je devrais normalement me réjouir d'une candidature hyéroise, mais la personnalité de Monsieur GIRAN est problématique pour assurer la Présidence de la Métropole, surtout des informations récentes et potentiellement compromettantes. Par conséquent, je résume, et à la lumière des informations récemment publiées, je ne peux soutenir la candidature de Monsieur GIRAN pour la Présidence d'une Métropole qui mérite mieux. »* Ce sont les propos de Madame PORTUESE, je tiens à le préciser.

Je vais vous donner mon intervention, puisque c'est quand même normal qu'en tant qu'opposition on ait la possibilité de s'exprimer aujourd'hui : nous sommes réunis aujourd'hui pour élire notre nouveau Président. Cette élection a été organisée, car Monsieur FALCO a été condamné par la justice et ne peut plus occuper ce poste. Je tiens à saluer le travail important de M. FALCO. Sous sa direction, notre Métropole a connu des progrès significatifs dans de nombreux domaines tels que l'économie, l'environnement, les infrastructures, la qualité de vie de nos citoyens.

Cette situation est regrettable, mais elle souligne l'importance et l'intégrité de la responsabilité dans notre gouvernance locale. Nous devons être en mesure de faire confiance à nos dirigeants pour prendre des décisions éthiques et équitables et pour travailler dans l'intérêt de tous.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est dynamique. Elle dispose d'un tissu économique important, des sites touristiques exceptionnels et une culture riche et diversifiée, et il est de notre responsabilité de protéger ces atouts. Aujourd'hui, j'insiste sur l'importance cruciale de la durabilité environnementale et je demande au nouveau Président de prendre en considération tous ces éléments.

Nous sommes confrontés à des défis environnementaux urgents tels que le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et la perte de la biodiversité. Nous devons faire tout notre possible pour protéger notre environnement naturel, car cela a un impact direct sur notre santé.

A mon sens, la Présidence de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée devrait être tenue par les Maires des deux plus grandes villes, Toulon ou La Seyne, car elles représentent la plus grande population. En effet, ces deux villes ont une influence significative sur l'économie et le développement de nos territoires et leur participation active à la direction de la Métropole est essentielle pour garantir une représentation équitable et une gestion efficace.

C'est pourquoi je ne pourrai soutenir aucune candidature et espère que notre ville de La-Seyne-sur-Mer ne sera pas délaissée et oubliée comme par le passé. Merci.

M. MINNITI.- Merci, Madame. Il n'y a plus de demande de parole, je demande donc à Madame VEYRAT-MASSON de procéder à l'appel.

Opérations de vote.

M. MINNITI.- Mes chers collègues, je vous annonce les résultats du vote.

Inscrits : 81

Votants : 81

Bulletins blancs : 12

Bulletins nuls : 4

Suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Monsieur Jean-Pierre GIRAN a obtenu 62 voix.

Madame Nathalie BICAIS a obtenu 3 voix.

La majorité absolue requise au premier tour de scrutin étant de 33 voix, je proclame M. Jean-Pierre GIRAN, élu Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Applaudissements

M. Jean-Pierre GIRAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (62 voix) est élu Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Applaudissements

Je tiens à féliciter Monsieur Jean-Pierre GIRAN et je lui cède ma place.

M. LE PRESIDENT.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je veux vous remercier d'abord pour le vote que vous venez d'exprimer et vous dire l'honneur et la responsabilité que je ressens.

Je veux également remercier notre doyen d'âge pour la qualité de sa Présidence ainsi que l'ensemble des services pour l'organisation de ces élections.

Mais vous comprendrez que le moment que je vis ne peut être pour moi un moment de joie véritable. Je veux même dire avec sincérité que j'aurais aimé qu'il n'ait jamais eu à se produire. Hubert FALCO a été privé de ses mandats par une décision de justice que je ne commenterai pas, mais qui ne peut manquer d'interroger sur les conséquences démesurées qu'elle a provoquées. Car n'ayons pas la mémoire courte, l'amnésie est une maladie qui frappe souvent en politique, c'est Hubert FALCO qui, après des épisodes difficiles, a su redorer l'image du Département du Var. C'est lui qui a relevé la ville de Toulon qui était un peu abîmée. C'est encore lui avec vous, avec les onze autres Maires de TPM qui a su construire une Communauté d'agglomération, puis une Métropole dont la vigueur et le rayonnement ne sont contestés par personne.

L'action que nous aurons à mener s'inscrit dans la continuité des choix et des engagements qui ont été pris dans la première moitié de ce mandat. C'est bien le rôle de la démocratie. Cela n'interdit pas, bien sûr, quelques inflexions et quelques amendements, car le monde change vite et les surprises administratives surgissent souvent sans prévenir. Mais le cap est fixé, et il sera tenu dans le plein exercice de mes fonctions de Président.

On a évoqué, en introduction, quelques doutes ou quelques difficultés, ou quelques espérances. Je voudrais simplement rapidement les commenter. A Monsieur LEROY qui évoquait la volonté de voir un regard nouveau sur un certain nombre de projets, tous les regards sont nouveaux et en tous les cas, je vais, bien qu'expérimenté sur certains dossiers, les découvrir, je les découvrirai dans le dialogue et avec une sensibilité à l'environnement qui ne s'est jamais départie.

Je voudrais dire à Madame MUSCHOTTI que s'il y a une valeur qui m'apparaît fondatrice, c'est la valeur du respect, mais le respect est réciproque. Le respect n'existe que quand, dans l'échange qui se produit, il est maintenu à un bon niveau. Et rappeler aussi, en ces moments un peu compliqués, qu'il y a des principes fondamentaux dans notre vie démocratique, comme celui de la présomption d'innocence qui vaut tant que l'appel n'est pas conclu, lorsqu'on a fait appel dans une instance. Donc, aujourd'hui, tout le monde est présumé innocent, il est bon de le rappeler.

Et puis commenter le commentaire que vous avez été, Madame, contrainte de faire sur des affaires de caractère sulfureux de votre serviteur, qui au bout de 50 ou 60 ans de vie universitaire ayant traversé tous les méandres des facultés et des universités, au bout de 30 ou 40 ans de vie politique, n'a jamais eu affaire en quoi que ce soit avec la justice. Il est vrai que beaucoup mettent toute leur énergie, j'ai failli dire toute leur haine, parce qu'ils ont perdu une élection, parce qu'ils ont perdu une délégation à me vouloir du mal tous les vendredis. Ils ont même cru devoir envoyer à tous les électeurs métropolitains, une lettre pour dire tout le mal qu'ils pensaient de moi. Et ils ont même pour certains, souhaité que le relais soit pris pendant cette instance. Je ne ferai pas de commentaire, je dirai simplement que bien entendu, j'ai une nouvelle fois déposé plainte, même si la tentation des Procureurs n'est pas de suivre les plaintes aujourd'hui, surtout quand elles sont déposées par un Elu, mais dans toutes les plaintes qui ont été déposées contre la ville que j'administre ou contre moi, tout a été gagné par mes soins au Tribunal Administratif, au Conseil d'État, et quant on est allé au pénal -on a voulu me mettre au pénal- j'ai eu deux non-lieux successifs. En d'autres termes, on est en train de surfer sur

quelque chose qui n'existe pas parce qu'il en restera toujours quelque chose. Je n'ai pas d'appréhension à l'évoquer, mais c'est le degré zéro de la vie politique qui est ainsi illustré.

Pour revenir à l'essentiel, qu'est-ce que nous attendons et qu'est-ce que nous souhaitons ? Affirmer le rôle moteur de la ville-centre, ce n'est pas un privilège pour Toulon, c'est une évidence quand on a une ville de 180 000 habitants qui est le porte-drapeau d'un territoire, il faut que cette ville soit en bonne santé et en progrès pour amener derrière elle l'ensemble du territoire. Mais il faut aussi un équilibre territorial accru entre l'Est et l'Ouest, que rien ne soit oublié dans cette longue ligne que constitue notre Métropole.

Il faut enfin et surtout que les initiatives des Maires soient satisfaites sur le territoire de leurs Communes, dans le respect, bien entendu, de la cohérence du territoire métropolitain. Ce seront nos règles de conduite. La concertation et la recherche de consensus demeureront aussi le guide de nos décisions.

Enfin, ceux qui me connaissent savent que je ne dérogerai pas, fidèle à une gestion budgétaire rigoureuse, la Métropole poursuivra avec détermination le développement de ses compétences propres en matière de transports, en matière d'aménagement, en matière d'environnement.

Quelques mots plus personnels, puisque parfois certains s'interrogent sur la sensibilité politique de celui qui porte une fonction. Ma sensibilité n'a jamais varié. J'ai été, je suis et je resterai gaulliste. Vous me direz que ce n'est pas une étiquette politique, tant pis ou tant mieux, mais c'est la mienne. Et pour moi, cela signifie deux obligations fondamentales : la première obligation, c'est celle du rassemblement, car une société ne peut progresser qu'autour d'un idéal ou d'objectifs partagés par tous ses territoires et par tous ses habitants. Il ne peut pas y avoir d'exclusion, il ne peut pas y avoir de privilèges. Il faut essayer en tous cas d'amener ensemble le plus grand nombre.

La deuxième exigence, c'est celle de la légitimité, que l'on obtient par le travail, par l'engagement, éventuellement par les résultats, et qui vient compléter la légalité que vous venez de m'accorder à travers le verdict des urnes. Mais la légitimité, c'est le plus important, et c'est vrai que les hommes politiques devraient avoir la possibilité de se remettre en cause devant leurs citoyens lorsqu'il peut y avoir un doute.

Chers collègues, vous l'avez compris, et ceux qui feindraient de ne pas le comprendre, en réalité ce ne serait qu'illusion, je ne suis pas un héritier, je ne suis pas un affidé, je suis un homme totalement libre, mais je suis un ami d'Hubert FALCO, et cette amitié est forte et demeurera.

La période qui nous attend doit être la plus sereine possible, dans la majorité bien entendu, où la confiance, l'équité, la solidarité seront les maîtres mots ; avec l'opposition ensuite, dont l'expression sera toujours bienvenue dès lors qu'il y aura un respect mutuel des opinions de chacun.

Mes chers collègues, je ressens à titre personnel le rôle qui m'est désormais attribué comme un double devoir. Un devoir démocratique d'abord, à l'égard d'un territoire qui ne doit pas souffrir des aléas du moment et qui doit poursuivre son développement,

c'est la dimension fondamentale. Mais je dois aussi dire que c'est un devoir amical et fraternel à l'égard d'un homme, Hubert FALCO, auquel je pense très fort.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

(Applaudissements).

Les opérations de vote sont extrêmement compliquées. J'ai beaucoup insisté en imaginant le rôle que je pourrais jouer pour les simplifier, mais nous ne sommes pas parvenus à trouver des voies administratives qui le permettraient. Donc, nous allons devoir voter tout à l'heure pour les quinze ou seize Vice-Présidents, mais j'ai souhaité que l'on puisse avoir une interruption de séance, non pas simplement pour s'alimenter, mais aussi pour que je puisse rencontrer les membres du Bureau et les Maires, pour suggérer une solution globale pour l'ensemble des Vice-Présidences, ce que je ne pouvais pas imaginer avant, puisque je n'avais pas compétence pour le faire.

Si vous en êtes d'accord, on va interrompre nos travaux pour l'instant. Il était indiqué qu'on les reprendrait à 13 heures, je ne serai pas opposé à les reprendre à 12 h 30, mais avant je donne la parole à Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Avec Gilles BALDACCHINO, Elus du Rassemblement national, nous n'avons pas souhaité de prises de parole avant votre élection pour, nous l'avons cru, respecter ce qui est l'esprit de notre Collectivité. Cette Collectivité métropolitaine, c'est la réunion des exécutifs locaux des Maires de la Métropole, qui choisissent en leur sein, le président qui sera à la tête de l'exécutif.

Nous formulons de bons vœux pour votre Présidence, même si, siégeant dans l'opposition et ne siégeant pas dans cette Métropole dans le moindre exécutif, nous n'avons pas cru bon de prendre part aux échanges préalables. Mais tout en souhaitant les bons vœux pour votre Présidence, permettez-nous d'aborder quatre points très rapides : nous veillerons et nous défendrons au souci de la bonne utilisation sous votre Présidence de chaque euro que notre Collectivité pourra dépenser. Nous aurons le souci de veiller à l'apaisement fiscal de nos Administrés déjà durement éprouvés. Il y a toujours des équilibres à trouver entre les dépenses nécessaires et malgré tout, la pression fiscale que l'on peut faire peser sur nos Administrés. Le souci de maintenir le développement économique de nos entreprises notamment, qui a déjà un certain nombre de succès, mais de le maintenir. Et enfin le souci de la liberté dans les déplacements pour nos Administrés face aux iniques projets de ZFE ou de sanction des automobilistes, avec aussi le renforcement du transport en commun. C'est ce que nous défendrons à présent. Nous prendrons plus facilement la parole, une fois que vous êtes élu dans cette Assemblée pour continuer, comme nous le faisons précédemment, à défendre ce que sont les propositions qui étaient les nôtres et que nous défendrons pour le plus grand bien des habitants de cette Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres demandes d'expression, nous allons suspendre la séance. Nous reprendrons vers 12 h 45. Je vous remercie.

La séance, suspendue à 11 h 35, est reprise à 12 h 45.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons essayer de découpler le vote et le dépouillement pour gagner un peu de temps.

Je voudrais préciser avant le vote quelle a été la nature des interrogations que se posait l'ancien Bureau, dans le regroupement des différents Maires. Les principes que l'on a arrêtés sont les suivants :

- d'abord intégrer dans l'équipe du Bureau la Maire de La Garde, Madame ARNAUD-BILL, puisque notre ami Jean-Louis MASSON n'est plus Maire de La Garde, mais étant Président de Conseil départemental, il était essentiel qu'il y demeurât ; donc, Madame ARNAUD-BILL rentre dans le Bureau, c'est la première modification.
- L'autre modification, c'est l'ordre, à la marge, dans la mesure où étant devenu Président, le premier Vice-Président sera nécessairement un Toulonnais eu égard à l'importance de la Commune, le reste étant pratiquement sans changement.

Et puis pour ceux qui viennent en sus des maires, c'est le cas à Toulon, à Hyères et La Seyne, ce sont les propositions du maire qui l'ont emporté dans le cadre de cette réunion de bureau. J'aurai tout à l'heure à vous les transmettre, même si ici ou là, il peut y avoir plusieurs candidats, mais il y aura les propositions du bureau qui seront effectuées de façon collective.

Nous allons procéder à l'élection du premier Vice-Président, scrutin secret uninominal, majorité absolue des suffrages exprimés.

Je propose comme candidat Monsieur Robert CAVANNA.

Madame VEYRAT-MASSON va faire l'appel pour que chacun se mobilise.

Mme VEYRAT-MASSON.- Merci, Monsieur le Président.

N° 23/05/002 CONSTITUTION ET COMPOSITION DU BUREAU METROPOLITAIN : NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas apporté une précision, mais elle était implicite, la constitution du Bureau comportera seize Vice-Présidents au lieu de quinze précédemment, puisque j'ai précisé l'adjonction du maire de La Garde, Madame ARNAUD-BILL. Avez-vous des observations sur ce nombre ?

Je vous en prie, Monsieur CAPOBIANCO.

M. CAPOBIANCO.- Monsieur le Président, je n'ai pas du tout l'habitude de prendre la parole au sein du Conseil métropolitain. Je suis simple conseiller métropolitain depuis 2020 et je suis fier de représenter avec mes collègues la Commune de La-Seyne-sur Mer et les Seynois.

Je voudrais juste prendre quelques minutes un peu solennelles, parce que votre prise de parole, tout à l'heure, m'inquiète énormément sur la candidature et sur la possibilité que La-Seyne-sur-Mer ne soit pas représentée par ses actuels deux Vice-Présidents, c'est-à-dire Nathalie BICAIS et Jean-Pierre COLIN. Je m'explique : c'est tout à fait votre droit et le droit du Bureau de suivre les recommandations des autorités territoriales et donc des Maires. Je me permets juste de vous rappeler quelques éléments, à vous, Monsieur le Président, et à l'ensemble de mes collègues, puisque nous avons tous été élus en 2020 à l'issue de campagnes qui n'ont pas toujours été faciles, et à La-Seyne-sur-Mer, je crois qu'un certain nombre d'entre vous se sont félicités de la victoire de Nathalie BICAIS, la coalition, qui a permis aussi de renforcer la majorité d'Hubert FALCO et la majorité au sein du Conseil métropolitain.

A l'issue de cette élection qui n'a pas été facile, encore une fois, à gagner, nous avons souhaité que Nathalie BICAIS soit Maire de La Seyne, que Jean-Pierre COLIN soit un peu plus tard Vice-Président de la Région, et nous avons souhaité collectivement que la Mairie de La-Seyne-sur-Mer puisse avoir, comme Hyères, effectivement, une deuxième Vice-Présidence.

C'est ce qui s'est passé, Jean-Pierre COLIN a été élu Vice-Président et cette gouvernance a été en place depuis trois ans, et je crois que personne au sein de la Métropole ne peut se plaindre ni des Seynois ni de la manière dont on a contribué au débat public.

Monsieur le Président, je crois savoir que Madame le Maire a décidé de présenter un autre candidat que Jean-Pierre COLIN au sein du Bureau métropolitain. Si ce n'est pas le cas, tant mieux, si c'est le cas, je voudrais juste vous dire, chers collègues, que je ne peux pas vous regarder tous dans les yeux, je ne peux pas vous convaincre, mais je voudrais juste vous dire qu'à un moment donné, il faut respecter les Seynois, il faut respecter le vote de 2020, il faut respecter la lutte qui a été la nôtre. Nous avons nos problèmes à La-Seyne-sur-Mer. Je ne souhaite pas les importer au sein du Conseil métropolitain, mais je veux juste vous dire qu'à La-Seyne-sur-Mer, nous sommes très fiers d'avoir deux Vice-Présidents, Nathalie BICAIS et Jean-Pierre COLIN, et que pour ma part, je voterai et pour l'une

et pour l'autre, parce que je pense, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, que la stabilité est la première de nos vertus.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'entends tout à fait votre point de vue. Il se trouve que Monsieur COLIN est candidat, j'en ai fait part, et que Madame la Maire de La Seyne propose un autre candidat. Il y a un vote, c'est la démocratie. Après, on ne peut pas non plus exporter l'ensemble des problèmes de la Seyne au Conseil métropolitain. S'il y a des problèmes à traiter à La Seyne, je serais vraiment très heureux qu'ils soient traités à l'intérieur du périmètre Seynois et pas obligatoirement par procuration. Il y a un vote très simple, une position du Bureau a été prise majoritairement pour suivre la proposition de Madame la Maire de La Seyne, il y a deux candidats et vous venez d'exprimer votre point de vue.

Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE.- Permettez-nous de rappeler qu'au moment de la mise en place de ces Vice-Présidences, il y a maintenant trois ans, nous étions intervenus sur cette deuxième Vice-Présidence Seynoise. Nous ne rentrerons pas dans les problèmes internes de la majorité Seynoise, mais nous avons dit que si, au titre des équilibres politiques, il fallait à chaque fois créer une Vice-Présidence, parce qu'à l'époque, il y a trois ans, c'était une Vice-Présidence supplémentaire qui était créée pour permettre cet équilibre, eh bien, si à chaque fois qu'il y avait besoin de chercher des équilibres politiques dans les Communes, il fallait créer une Vice-Présidence supplémentaire, on allait avoir une quantité inconsiderable de Vice-Présidents.

En l'espèce, je ne veux pas forcément dire que nous avons peut-être déjà un peu vu juste, mais on vient de créer encore aujourd'hui une nouvelle Vice-Présidence, si je comprends bien, sur laquelle nous nous abstenons, en revanche, vous avez appelé les votes sur l'augmentation du nombre de Vice-Présidents, mais là aussi, si nous avons félicité le Président MASSON de son élection à la présidence du conseil départemental, on va créer une seconde Vice-Présidence pour tenir un équilibre politique et garder une deuxième Vice-Présidence gardéenne. Est-ce qu'il n'y aurait pas là une réflexion à porter encore une fois ? A quel moment va-t-on arrêter de créer des Vice-Présidences ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur NAVARRANNE, vous avez très bien compris que ce n'était pas du tout un problème de dosage politique ou d'alchimie, comme vous pouvez peut-être en avoir la compétence. Il se trouve que tous les Maires, cela me paraît naturel, doivent participer au bureau, et le hasard a fait, ou le mérite, que Monsieur MASSON est devenu Président du Conseil départemental et donc n'est plus Maire de La Garde. Il m'a paru utile, quand même, que le Président du Conseil départemental reste au Bureau. C'est utile, cela permet à deux Collectivités importantes de fonctionner de façon harmonieuse, mais il me paraissait aussi courtois et normal que la Maire de La Garde puisse siéger. C'est tout. Ce n'est pas du dosage politique.

M. NAVARRANNE.- Alors, attention au fait d'exclure peut-être un Vice-Président de la Région, si je suis votre réflexion de vouloir associer la Collectivité départementale dans le Bureau. Si je comprends bien, on va donc retirer un Vice-Président du Conseil régional du Bureau. C'est ce qui serait prévu si Monsieur COLIN n'est pas réélu dans le Bureau.

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est trop complexe pour moi. Je laisse cela à votre alchimie personnelle. Pourquoi compliquer les choses ? Seize Vice-Présidents, c'est quatre de moins que ce qu'autorise le droit. On n'est pas dans l'excès. Ce n'est pas une augmentation de dépenses complémentaires, c'est la même enveloppe. C'est simplement le fait de tenir compte des réalités du moment, c'est tout.

Je vous rappelle d'ailleurs que je suis un peu à l'origine de ces difficultés, parce que quand j'ai été élu Maire de Hyères, j'avais souhaité que ce soit M. ROUX qui représente la ville de Hyères au Conseil métropolitain. Et puis, on s'est un peu rapidement aperçus, quelle que soit la pertinence de Francis ROUX, qu'il n'était pas inopportun que le Maire puisse siéger. Donc, à l'initiative d'Hubert FALCO, on a ajouté un Hyérois. Cela a été la même démarche qu'à La Seyne pour que cette adjonction ait lieu. Ce sont des amendements utiles, il ne faut pas y voir autre chose.

Approuvez-vous le bureau de 16 ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS,
M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

N° 23/05/003 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. LE PRESIDENT.- On reprend l'appel.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Les candidats déclarés sont : Monsieur Robert CAVANNA

Opérations de vote.

Je vous annonce les résultats du vote :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

M. Robert CAVANNA obtient 73 voix

M. Robert CAVANNA ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 1^{er} Vice-Président.

Applaudissements

Election du 2^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour la deuxième Vice-Présidence, je propose, en parfait accord avec l'ensemble des membres du Bureau, Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 2^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 13

Suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

M. Jean-Sébastien VIALATTE obtient 68 voix

M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 2^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 3^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le troisième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Jean-Louis MASSON.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Jean-Louis MASSON

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 3^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 17

Suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

M. Jean-Louis MASSON : 63 voix

Mme Hélène ARNAUD-BILL : 1 voix

M. Jean-Louis MASSON ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 3^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 4^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le quatrième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Robert BENEVENTI.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Robert BENEVENTI

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 4^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

M. Robert BENEVENTI obtient 75 voix

M. Robert BENEVENTI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 4^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 5^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le cinquième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Christian SIMON.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Christian SIMON

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 5^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 19

Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

M. Christian SIMON obtient 62 voix

M. Christian SIMON ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 5^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 6^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le sixième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Gilles VINCENT.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Gilles VINCENT

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 6^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15

Suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Monsieur Gilles VINCENT : 65 voix

Monsieur Christian SIMON : 1 voix

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'il y en a qui ont confondu deux élections à la Vice-Présidence.

M. Gilles VINCENT ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 6^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 7^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le septième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Ange MUSSO.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Ange MUSSO

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 7^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Suffrages exprimés : 71

Majorité absolue : 36

M. Ange MUSSO obtient 71 voix

M. Ange MUSSO ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 7^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 8^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le huitième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Thierry ALBERTINI.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Thierry ALBERTINI

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 8^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 17

Suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 33

M. Thierry ALBERTINI obtient 64 voix

M. Thierry ALBERTINI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 8^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 9^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le neuvième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Hervé STASSINOS.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Hervé STASSINOS

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 9^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 15

Suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

M. Hervé STASSINOS obtient 66 voix

M. Hervé STASSINOS ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 9^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 10^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le dixième Vice-Président, je propose la candidature de Madame Nathalie BICAIS.

Les candidats déclarés sont : Madame Nathalie BICAIS

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 10^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Mme Nathalie BICAIS obtient 67 voix

Mme Nathalie BICAIS ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 10^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 11^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le onzième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Arnaud LATIL.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Arnaud LATIL

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 11^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

M. Arnaud LATIL obtient 70 voix

M. Arnaud LATIL ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 11^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 12^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le douzième Vice-Président, je propose la candidature de Madame Josée MASSI.

Les candidats déclarés sont : Madame Josée MASSI

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 12^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Mme Josée MASSI obtient 73 voix

Mme Josée MASSI ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 12^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 13^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le treizième Vice-Président, je propose la candidature de Monsieur Francis ROUX.

Les candidats déclarés sont : Monsieur Francis ROUX

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 13^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 18

Suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 32

M. Francis ROUX obtient 63 voix

M. Francis ROUX ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu

13^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 14^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le quatorzième Vice-Président, je propose la candidature de Madame Geneviève LEVY

Les candidats déclarés sont : Madame Geneviève LEVY

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 14^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 14

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Mme Geneviève LEVY obtient 67 voix

Mme Geneviève LEVY ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 14^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 15^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Pour le quinzième Vice-Président, je propose la candidature de Hélène ARNAUD-BILL

Les candidats déclarés sont : Madame Hélène ARNAUD-BILL

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 15^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Mme Hélène ARNAUD-BILL obtient 69 voix

Mme Hélène ARNAUD-BILL ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue 15^e Vice-Président.

Applaudissements

Election du 16^e Vice-Président :

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, nous allons passer à l'élection du 16^e Vice-Président, et je vous demande votre attention puisqu'il y a deux candidats :

- un candidat qui est absent, il nous a fait part par écrit de sa candidature, c'est Monsieur Jean-Pierre COLIN,

- et un autre candidat, M. Cheikh MANSOUR sur proposition de Mme BICAIS, maire de La Seyne avec l'accord des maires de la métropole.

Les candidats déclarés sont :

Monsieur Jean-Pierre COLIN

Monsieur Cheikh MANSOUR

Opérations de vote.

Résultats de l'élection du 16^e Vice-Président :

Nombre d'inscrits : 81

Nombre de votants : 81

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Monsieur Cheikh MANSOUR : 50 voix

Monsieur Jean-Pierre COLIN : 23 voix

M. Cheikh MANSOUR ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu 16^e Vice-Président.

Applaudissements

M. LE PRESIDENT.- Je veux remercier tous les scrutateurs sous l'éminente présidence de M. BENEVENTI, vous avez fait un travail considérable et relativement

rapide. En tous les cas, les records locaux ont été battus, et je vous en remercie. Pour résumer l'état des votes, je vous rappelle les noms des seize Vice-Présidents, dans l'ordre, du premier au seizième :

- 1) M. Robert CAVANNA
- 2) M. Jean-Sébastien VIALATTE
- 3) M. Jean-Louis MASSON
- 4) M. Robert BENEVENTI
- 5) M. Christian SIMON
- 6) M. Gilles VINCENT
- 7) M. Ange MUSSO
- 8) M. Thierry ALBERTINI
- 9) M. Hervé STASSINOS
- 10) Mme Nathalie BICAIS
- 11) M. Arnaud LATIL
- 12) Mme Josée MASSI
- 13) M. Francis ROUX
- 14) Mme Geneviève LEVY
- 15) Mme Hélène ARNAUD-BILL
- 16) M. Cheikh MANSOUR

Toutes mes félicitations aux Vice-Présidents.

MISE A DISPOSITION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. LE PRESIDENT.- Vous avez dû l'avoir dans vos dossiers. C'est une charte qui est rédigée selon les termes de l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle rappelle les principes déontologiques du mandat d'élu. C'est une information qui ne donne pas lieu à un vote. Y a-t-il des observations ?

M. BALDACCHINO.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de vous adresser mes félicitations, ainsi qu'aux Vice-Présidents élus avec qui, j'espère, nous pourrons travailler dans l'intérêt des citoyens de la Métropole.

Je souhaitais revenir sur la charte de l'élu local. Au point n°6, il est indiqué que l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. Je ne mets pas en doute la volonté de chacun de faire le maximum au service de nos concitoyens. Beaucoup d'entre nous sont des élus bénévoles dans nos communes, ici à la Métropole, ce n'est pas le cas. Nous allons voter les indemnités de chacun d'entre nous.

Pourtant, malgré la charte d'assiduité prévue, j'ai découvert aujourd'hui des élus que je n'avais jamais vus en conseil métropolitain. Certains même ne sont venus que pour assister à leur propre élection aujourd'hui et sont partis à l'issue, sans assister au vote de leurs confrères.

Monsieur le Président, nous avons tous des vies bien chargées, mais il serait peut-être judicieux de rappeler cette charte et peut-être de supprimer une partie de l'indemnité en cas d'absence très répétée et non justifiée. N'oublions pas que ces indemnités sont issues de l'argent du contribuable. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie également. Je partage tout à fait votre avis. L'assiduité et la présence sont des choses importantes. L'activité à l'intérieur du Conseil aussi, donc je suis heureux de vous découvrir aujourd'hui. Mais voilà, chacun doit faire l'effort maximum pour être digne de la fonction qu'il exerce.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons à la délibération suivante.

N° 23/05/004 DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN AU PRESIDENT ET AU BUREAU

M. LE PRESIDENT.- C'est pour la rapidité de l'exercice de la gestion de la Métropole, comme dans les communes, c'est pour les petites sommes concernant à la fois ses fonctionnements et investissements. Aucun changement par rapport à ce qui était prévu sous la présidence d'Hubert FALCO.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 23/05/005 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA METROPOLE TPM

M. LE PRESIDENT.- Ce sont les mêmes que celles qui existaient précédemment. Je ne vais pas les détailler, mais pour le président, c'est 145 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et pour les Vice-Présidents, un pourcentage de 70 % environ de cet indice brut. Pas de bonification. S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité).

Je vous en remercie.

N° 23/05/006 CREATION DES EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

M. LE PRESIDENT.- Nous allons prendre une délibération identique à la délibération 20/07/7 du 15 juillet 2020, dans laquelle figurait la possibilité d'un Directeur de Cabinet, un Chef de cabinet et six Chargés de mission. Soyez assurés que ce sera beaucoup moins que cela, mais ce sont des postes ouvrables et non des postes ouverts, on ne modifie rien.

M. NAVARRANNE.- Monsieur le Président, c'est justement le sujet de la question que nous souhaitons vous poser. Effectivement, on ouvre des droits qui sont identiques, mais qui aujourd'hui ne sont pas dépensés. On voit au budget comme au compte administratif que ce sont, pour 2023, six membres de Cabinet qui étaient dans les effectifs et pour 2022, cinq membres du Cabinet. La question que nous souhaitons vous poser est : est-ce ce que vous maintiendrez le nombre de personnes effectives et donc une partie de cette enveloppe qui est réinjectée dans notre budget général ? Ou est-ce que vous iriez potentiellement jusqu'au taquet de cette somme en recrutant jusqu'à huit membres dans votre cabinet ? Je vous remercie.

On avait abordé la question en se félicitant sous votre présidence de l'utilisation des deniers publics, donc merci de la clarté de votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- C'est formel, ceux qui me connaissent savent que bien entendu, j'irai au plus bas possible parce que je pense que des collaborateurs de cabinets efficaces et en nombre limité sont peut-être une chance pour un président, davantage qu'un nombre pléthorique qui n'auraient pas la même qualité. Il y a ici des collaborateurs de qualité, a priori, et s'ils le souhaitent, ils seront conservés. Ceux qui souhaitent rejoindre par exemple la fonction publique territoriale le feront. Mais il n'y aura pas d'embauche nouvelle.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 M. Philippe LEROY

(Adoption à l'unanimité).

La séance est close.

Je vous remercie de votre patience.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20.

M. le Président de la Métropole

**La Secrétaire de séance
Béatrice VEYRAT-MASSON**